



République Française. Haute Savoie
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DOUVAINE

DELIBERATION n° DEL20250326_01
Séance du 26/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres en exercice : 17
Présents : 12
Représentés : 1
Absents excusés : 2
Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à 19 heures. Le conseil d'administration légalement convoqué par écrit le 10 mars, s'est réuni sous la présidence de Marine BUREAU, Vice-Présidente.

Présents : CHUINARD Claire, BUREAU Marine, CHOLLET Angèle, FICHARD Andrée, COLMARD Philippe, DE LA BARRERA NAUMANN Victor, FICHARD Annie, JACQUIER Reine Monique, COLMARD Marie-Laure, SMADJA Karine, MARTIN Claire, SABY Annick,

Absent pouvoir : FORSTER Barbara (pouvoir Angèle CHOLLET)

Absente excusés : ROULLARD Cécile, SECHAUD Jean-François

Absents : SIGNE Pascal

Lesquels formants la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Secrétaire de Séance : Angèle CHOLLET

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DEL20250211_01

OBJET : Installation nouveaux membres conseil d'administration

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8 ;

VU la délibération de conseil municipal n° DEL202007_03 du 3 juillet 2020 d'élection du maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20200727_02 du 27 juillet 2020 d'attribution des délégations du conseil municipal au Maire

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20230116_03 du 16 janvier 2023 formation du conseil d'administration CCAS ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20230102_03 du 1^{er} février 2023 portant Délégation de compétences du conseil d'administration à la présidente et vice-présidente.

Le conseil d'administration prend acte de l'arrêté de nomination de madame COLMARD Marie-Laure en remplacement de monsieur CARMINATI René démissionnaire.

DÉCIDE

Article 1

Acte est pris de la démission de M. SONDAG Patrice, élu au conseil d'administration du CCAS, à compter du 27 juillet 2020.

Article 2

Nomme Mme SABY Annick, en qualité de membre élue au conseil d'administration du CCAS sur proposition de la présidente du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte les propositions de sa présidente et délibère en conséquence.

DIT que, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NE PREND PAS PART AU VOTE : /
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 12
MAJORITE REQUISE : /
POUR : 12
CONTRE : /
ABSTENTION : /

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DOUVAINE, le 28 mars 2025
La Vice-Présidente,
Marine BUREAU